



SÉANCE ORDINAIRE DU 7 OCTOBRE 2019

Lundi le 7 octobre 2019
 À compter de 20 h
 Salle des délibérations du conseil municipal
 6, rue de l'Église, Sainte-Thérèse

Les membres du conseil municipal présents sont :

Sylvie Surprenant	Mairesse
<u>CONSEILLERS(ÈRES)</u>	<u>DISTRICTS</u>
Armando Melo	Blanchard
Normand Toupin	Chapleau
Michel Milette	Ducharme
Luc Vézina	Loneragan
Johane Michaud	Marie-Thérèse
Régine Apollon	Morris
Christian Charron	Verschelden

formant quorum et siégeant sous la présidence de son Honneur Madame la Mairesse Sylvie Surprenant.

Assistent également à la séance ordinaire du conseil :

Jean-Luc Berthiaume	Greffier
Chantal Gauvreau	Directrice générale

Madame la Mairesse invite les citoyens présents, les fonctionnaires municipaux et les membres du conseil municipal à un moment de réflexion.

Madame la Mairesse constate le quorum et ouvre la séance.



1.- OUVERTURE

Note au lecteur

- *La mairesse ou toute personne qui préside une séance du conseil a droit de voter mais n'est pas tenue de le faire; tout autre membre du conseil est tenu de voter, à moins qu'il n'en soit empêché en raison de son intérêt dans la question concernée, conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q. c. E-2.2). Le résultat du vote exprimé au bas de chaque texte de résolution tient compte de ces paramètres. Une mention spéciale sera donc ajoutée pour signaler l'expression du vote de la mairesse ou du président de la séance, le cas échéant.*
- *Le présent procès-verbal reflète les décisions administratives adoptées par le conseil municipal de la Ville de Sainte-Thérèse lors de la séance publique dont la date est dévoilée au début dudit procès-verbal. Le lecteur doit toutefois être avisé qu'en vertu des dispositions contenues à la Loi sur les cités et villes, ce procès-verbal doit faire l'objet d'une approbation finale, laquelle est délivrée par décision du conseil municipal, lors de sa séance suivante.*

*Jean-Luc Berthiaume
Greffier du conseil municipal*

RÉSOLUTION 2019-425

Sur proposition de M. le Conseiller Michel Milette appuyée par M. le Conseiller Armando Melo, il est résolu:

- **QUE** l'ordre du jour de la présente séance tel que rédigé sur les copies remises aux membres du conseil soit et est adopté en ajoutant le point 13.1 (CCITB - forfait « Femmes en affaires »).

Adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION 2019-426

Sur proposition de M. le Conseiller Luc Vézina appuyée par M. le Conseiller Normand Toupin, il est résolu:

- **QUE** les procès-verbaux des séances du 3 septembre 2019 et du 23 septembre 2019 tels que rédigés sur les copies remises aux membres du conseil les 6 septembre 2019 et 27 septembre 2019 soient et sont approuvés.

Adoptée à l'unanimité.

Adoption de
l'ordre du jour

Approbation des
procès-verbaux du
3 septembre 2019
et du
23 septembre 2019



Adoption du
procès-verbal de
la Commission
consultative
d'urbanisme en
date du
9 septembre 2019

RÉSOLUTION 2019-427

Sur proposition de M. le Conseiller Armando Melo appuyée par Mme la Conseillère Régine Apollon, il est résolu:

- **QUE** les recommandations apparaissant au procès-verbal de la Commission consultative d'urbanisme en date du 9 septembre 2019 soient et sont adoptées, à l'exception du point 4 du bloc D (Dérogations mineures), lequel sujet fut déjà entériné par résolution lors de la séance extraordinaire du 23 septembre 2019.

Adoptée à l'unanimité.

2.- PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS (30 MINUTES)

Note du greffier

Les textes exposés à la section "PÉRIODE DE QUESTIONS" ci-après ne résument que succinctement les sujets énoncés par les personnes ayant adressé une question au conseil municipal ainsi que les nom et adresse de ces dernières. La majorité des séances publiques du conseil municipal peuvent être visionnées à partir du site internet de la Ville de Sainte-Thérèse à l'adresse www.sainte-therese.ca.

*Jean-Luc Berthiaume
Greffier du conseil municipal*

M. François Lalonde,
13, rue Jasmin

- : - Nouvelle signalisation de stationnement avec effet sur la rue Jasmin
- Dossier de l'aréna
- Virage à droite de nuit - boulevard Desjardins



3.- RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

RÉSOLUTION 2019-428

ATTENDU l'avis de présentation numéro 2019-388 donné à la séance du 3 septembre 2019 par Madame la mairesse Sylvie Surprenant et la présentation et le dépôt du projet de règlement à cette même séance.

Sur proposition de Mme la Mairesse Sylvie Surprenant appuyée par M. le Conseiller Armando Melo, il est résolu:

- QUE le règlement 922-94 N.S. ayant pour effet d'amender le règlement 922 N.S. concernant la signalisation, la circulation et la sécurité publique sur le territoire de la ville de Sainte-Thérèse, afin de modifier les restrictions de stationnement de nuit en période hivernale par l'introduction d'une vignette tarifée permettant, avec restrictions, de tels stationnements, soit et est adopté.

Adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION 2019-429

Sur proposition de M. le Conseiller Michel Milette appuyée par Mme la Conseillère Régine Apollon, il est résolu:

- DE RECONNAITRE le dépôt du projet de règlement 1063-2 N.S. ayant pour objet d'amender le Règlement 1063 N.S. décrétant un mode de tarification à l'égard de la procédure de révision administrative en matière d'évaluation et fixant ses modalités d'application, afin de modifier la grille tarifaire déposée en annexe « A ».

Adoptée à l'unanimité.

AVIS DE PRÉSENTATION 2019-430

M. le Conseiller Michel Milette donne avis qu'il présentera ou qu'il sera présenté un règlement ayant pour objet d'amender le Règlement 1063 N.S. décrétant un mode de tarification à l'égard de la procédure de révision administrative en matière d'évaluation et fixant ses modalités d'application, afin de modifier la grille tarifaire déposée en annexe « A ».

(Règlement 1063-2 N.S.)

Adoption du règlement 922-94 N.S. - introduction d'une vignette tarifée

Dépôt du projet de règlement 1063-2 N.S. - modification de la grille tarifaire

Avis de présentation - Règlement 1063-2 N.S. - modification de la grille tarifaire



Dépôt du projet
de règlement
1200-59
(P-2) N.S. -
agrandissement
de la
zone C-358

RÉSOLUTION 2019-431

ATTENDU l'assemblée publique de consultation tenue le 23 septembre 2019, sur proposition de M. le Conseiller Normand Toupin appuyée par M. le Conseiller Armando Melo, il est résolu:

- **QUE** le projet de règlement numéro 1200-59 (P-2) N.S., ayant pour objet d'amender le règlement de zonage 1200 N.S. et ses amendements, ayant pour effet de changer la réglementation en :
 - agrandissant la zone C-358 à même une partie de la zone H-310 ;
 - modifiant la grille des usages et des spécifications de la zone (C-358) en y ajoutant l'usage spécifiquement permis C8-01-03,soit et est adopté.
- **QUE** ce projet soit présenté aux personnes intéressées ayant droit de signer une demande d'approbation référendaire et qu'un avis public invitant ces personnes à présenter une demande soit et est diffusé dans un journal.

Adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION 2019-432

Sur proposition de M. le Conseiller Michel Milette appuyée par M. le Conseiller Normand Toupin, il est résolu:

- **QUE** le procès-verbal des procédures d'enregistrement du règlement suivant et le certificat tel qu'ils ont été dressés et déposés devant le conseil municipal soient et sont adoptés.

Registre tenu du 16 au 19 septembre 2019

Règlement 1291-1 N.S. permettant la réalisation des travaux de réfection des infrastructures existantes, comprenant de façon non limitative, les conduites d'eau potable et les conduites d'égout unitaire, l'enfouissement des réseaux de distribution électrique et de télécommunication, des travaux de réfection des infrastructures de surfaces telles que trottoirs, bordures, pavage, aménagement paysager, éclairage de rue, ainsi que l'aménagement d'une place publique qui seront exécutés sur une partie de la rue Turgeon, au sud de la rue Dubois, ainsi que sur les amorces des rues transversales et pourvoyant à un emprunt au montant de 13 461 000 \$, amorti sur une période de vingt (20) ans pour en payer le coût, afin de modifier le montant de l'emprunt nécessaire à la réalisation de ces travaux, dorénavant porté à 23 500 000 \$ et afin de modifier la période d'amortissement établie maintenant à trente (30) ans.

Résultat final : 0 signature

Adoptée à l'unanimité.

Dépôt du
certificat des
procédures
d'enregistre-
ment -
règlement
1291-1 N.S.



RÉSOLUTION 2019-433

ATTENDU l'avis de présentation numéro 2019-395 donné à la séance du 3 septembre 2019 par Monsieur le Conseiller Normand Toupin et la présentation et le dépôt du projet de règlement à cette même séance.

Sur proposition de M. le Conseiller Normand Toupin appuyée par M. le Conseiller Armando Melo, il est résolu:

- **QUE** le règlement 1303 N.S. sur la vérification de l'optimisation des ressources par la *Commission municipale du Québec*, soit et est adopté.

Adoptée à l'unanimité.

4.- GESTION DU TERRITOIRE

RÉSOLUTION 2019-434

CONSIDÉRANT les dispositions contenues au règlement 1205 N.S. concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT les demandes de permis de construction, de réfection ou d'affichage traitées par le Service de l'urbanisme et du développement durable;

ATTENDU les recommandations issues du compte rendu de la Commission consultative d'urbanisme datée du 9 septembre 2019.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le Conseiller Armando Melo appuyée par Mme la Conseillère Régine Apollon, il est résolu:

- **QUE** le conseil municipal approuve les projets suivants :
 - rénovation de la façade du 44, rue Turgeon;
 - rénovations extérieures, rampe en béton et concept d'affichage au 18, rue Turgeon;
 - affichage au 200, boulevard du Curé-Labelle;
- **QUE** le conseil municipal entérine les recommandations défavorables et rejette conséquemment les demandes suivantes :
 - escalier au 24, rue Saint-Charles;
 - modifications au 300, rue Sicard.

VOTES SUR LA PROPOSITION

Pour

Monsieur Armando Melo
Monsieur Normand Toupin
Monsieur Luc Vézina
Madame Johane Michaud
Madame Régine Apollon

Contre

Monsieur Michel Milette
Monsieur Christian Charron

Adoptée majoritairement.

Adoption du
règlement
1303 N.S. -
vérification de
l'optimisation
des ressources

Plans
d'implantation
et d'intégration
architecturale
(PIIA) -
approbation



M. le Conseiller Luc Vézina quitte son siège à 20 h 28.

RÉSOLUTION 2019-435

ATTENDU les dispositions des articles 145.1 à 145.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. c. A-19.1) et sur proposition de M. le Conseiller Armando Melo appuyée par Mme la Conseillère Régine Apollon, il est résolu:

- **QU'**il soit et est accordé au lot 6 227 265 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, pour l'immeuble situé au 350, place Fabien-Drapeau, une dérogation mineure autorisant :

- un mur arrière composé de 45 % de matériau de classe 1 au lieu de 80 %;
- un mur latéral composé de 60 % de matériau de classe 1 au lieu de 80 %;
- une allée de circulation de 6 mètres de largeur au lieu de 6,5 mètres;
- une seule surlargeur de case de stationnement (0,6 mètre) au lieu de 2 mètres pour une case de stationnement adjacente à un obstacle.

(Dérogation mineure 2019-16)

Adoptée à l'unanimité.

Aucun commentaire particulier n'est soulevé par les personnes assistant à la séance publique sur cette demande de dérogation mineure.

RÉSOLUTION 2019-436

ATTENDU les dispositions des articles 145.1 à 145.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. c. A-19.1) et sur proposition de M. le Conseiller Armando Melo appuyée par Mme la Conseillère Régine Apollon, il est résolu:

- **QU'**il soit et est accordé au lot 1 906 364 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, pour l'immeuble situé au 730, rue Presseault, une dérogation mineure autorisant :

- une marge avant maximale de 12 mètres au lieu de 8 mètres;
- une marge avant secondaire de 3,4 mètres au lieu de 4,5 mètres.

(Dérogation mineure 2019-17)

Adoptée à l'unanimité.

Aucun commentaire particulier n'est soulevé par les personnes assistant à la séance publique sur cette demande de dérogation mineure.

Dérogation
mineure
2019-16 -
350, place
Fabien-Drapeau

Dérogation
mineure
2019-17 -
730, rue
Presseault

Dérogation
mineure
2019-18 -
96, rue
Blanchard

RÉSOLUTION 2019-437

ATTENDU les dispositions des articles 145.1 à 145.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. c. A-19.1) et sur proposition de M. le Conseiller Armando Melo appuyée par Mme la Conseillère Régine Apollon, il est résolu:

- **QU'il** soit et est accordé au lot 6 008 461 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, pour l'immeuble situé au 96, rue Blanchard, une dérogation mineure autorisant :
 - la réduction de revêtement extérieur de classe 1 de l'annexe au bâtiment (dépoussiéreur). Les façades seront constituées à 100 % d'acier;
 - une marge de recul arrière de 8 mètres au lieu de 12 mètres.

(Dérogation mineure 2019-18)

Adoptée à l'unanimité.

Aucun commentaire particulier n'est soulevé par les personnes assistant à la séance publique sur cette demande de dérogation mineure.

M. le Conseiller Luc Vézina reprend son siège à 20 h 32.

5.- ADJUDICATION CONTRACTUELLE

RÉSOLUTION 2019-438

ATTENDU la résolution 2019-205 adoptée le 6 mai 2019, par laquelle le contrat 2019-26 relatif à travaux de réfection de la pataugeoire au parc Richelieu, était accordé à la compagnie " *Ciment projeté et piscines Orléans inc.* ";

ATTENDU le sommaire décisionnel préparé par le directeur général adjoint en date du 20 septembre 2019 concernant l'exécution de travaux contingents au contrat d'origine.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le Conseiller Normand Toupin appuyée par Mme la Conseillère Johane Michaud, il est résolu:

- **QUE** les travaux contingents au contrat 2019-26, ainsi que le dépassement des coûts s'y rattachant, d'une somme de 330,43 \$ (taxes incluses) soient et sont acceptés par le conseil municipal.
- **QUE** la trésorière soit et est autorisée à approprier cette dépense au règlement 1297 N.S.

Adoptée à l'unanimité.

Contrat
2019-26 -
travaux de
réfection de la
pataugeoire du
parc Richelieu -
travaux
contingents



Adjudication
du contrat
2019-38 -
traitement des
résidus
domestiques
dangereux

RÉSOLUTION 2019-439

ATTENDU QUE suite à un appel d'offres public pour la collecte, le transport, le recyclage et/ou l'élimination des résidus domestiques dangereux pour les années 2020 et 2021, la Ville a reçu quatre (4) soumissions;

ATTENDU QUE reçue et trouvée conforme la soumission de "*Triumvirate Environmental (Canada) inc.*" a été recommandée pour acceptation.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme la Conseillère Régine Apollon appuyée par M. le Conseiller Armando Melo, il est résolu:

- **QUE** la soumission de "*Triumvirate Environmental (Canada) inc.*", 1223, montée de la Pomme d'Or, Contrecœur (Québec) J0L 1C0, datée du 1^{er} octobre 2019, au montant de 71 263,80 \$ (taxes incluses), pour la collecte, le transport, le recyclage et/ou l'élimination des résidus domestiques dangereux pour les années 2020 et 2021, selon le contrat d'ouvrage 2019-38, soit et est acceptée par le conseil municipal.
- **QUE** la trésorière soit et est autorisée à approprier cette dépense au poste budgétaire 02-450-04-490 du budget des activités financières.

Adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION 2019-440

ATTENDU QUE suite à un appel d'offres sur invitation pour des travaux d'éclairage de la rue Madeleine-Bleau, la Ville a reçu quatre (4) soumissions;

ATTENDU QUE reçue et trouvée conforme la soumission de "*Lumidaire inc.*" a été recommandée pour acceptation.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme la Conseillère Johane Michaud appuyée par M. le Conseiller Christian Charron, il est résolu:

- **QUE** la soumission de "*Lumidaire inc.*" 435, boulevard Industriel, Saint-Eustache (Québec) J7R 5R3, datée du 25 septembre 2019, d'une somme de 59 345,90 \$ (taxes incluses), pour les travaux d'éclairage de la rue Madeleine-Bleau, selon le contrat d'ouvrage 2019-40, soit et est acceptée par le conseil municipal.
- **QUE** la trésorière soit et est autorisée à approprier cette dépense au règlement 1293 N.S.

Adoptée à l'unanimité.

Adjudication
du contrat
2019-40 -
travaux
d'éclairage
de la rue
Madeleine-
Bleau



Adjudication
du contrat
2019-42 -
élimination
des déchets
végétaux

RÉSOLUTION 2019-441

ATTENDU QUE suite à un appel d'offres sur invitation pour l'élimination des déchets végétaux pour les années 2020 et 2021, la Ville a reçu une (1) soumission;

ATTENDU QUE reçue et trouvée conforme, la soumission de " *Complexe Enviro Connexions Ltée* " a été recommandée pour acceptation.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le Conseiller Armando Melo appuyée par Mme la Conseillère Régine Apollon, il est résolu:

- **QUE** la soumission de " *Complexe Enviro Connexions Ltée* ", 3779, chemin des 40 Arpents, Terrebonne (Québec) J6V 9T6, datée du 26 septembre 2019, d'une somme de 78 263,48 \$ (taxes incluses) pour l'élimination des déchets végétaux pour les années 2020 et 2021 (avec possibilité de renouvellement pour les années 2022, 2023 et 2024), selon le contrat d'ouvrage 2019-42, soit et est acceptée par le conseil municipal.
- **QUE** la trésorière soit et est autorisée à approprier cette dépense au poste budgétaire 02-450-03-490 du budget des activités financières.

Adoptée à l'unanimité.

Adjudication
du contrat
2019-44 - achat
d'un tracteur
à gazon

RÉSOLUTION 2019-442

ATTENDU QUE suite à un appel d'offres sur invitation pour la fourniture d'un tracteur à gazon, la Ville a reçu trois (3) soumissions;

ATTENDU QUE reçue et trouvée conforme, la soumission de " *Centre Kubota des Laurentides* " a été recommandée pour acceptation.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le Conseiller Armando Melo appuyée par Mme la Conseillère Johane Michaud, il est résolu:

- **QUE** la soumission de " *Centre Kubota des Laurentides* ", 14 183, boulevard Curé-Labelle, Mirabel (Québec) J7J 1M3, au montant de 48 000,91 \$ (taxes incluses), pour la fourniture d'un tracteur à gazon, soit et est acceptée par le conseil municipal.
- **QUE** la trésorière soit et est autorisée à approprier cette dépense au fonds de roulement.

(Contrat d'ouvrage 2019-44)

Adoptée à l'unanimité.



Engagement auprès du Centre de services partagés du Québec - composantes informatiques

RÉSOLUTION 2019-443

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Sainte-Thérèse achète des ordinateurs, des portables, des serveurs et des moniteurs pour répondre aux besoins informatiques des usagers;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Sainte-Thérèse a reçu la fiche d'engagement du *Centre de services partagés du Québec* pour lui permettre d'évaluer la possibilité pour la Ville d'adhérer au regroupement d'achats #999108842 (micro-ordinateurs de table, portables, serveurs x86 et tablettes électroniques);

CONSIDÉRANT QUE ce regroupement d'achats a fait l'objet d'un document d'appel d'offres par le *Centre de services partagés du Québec* en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées au début de l'année 2019 et que ce regroupement d'achats débutait en juillet 2019 avec des conditions d'achat très intéressantes pour notre Ville.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le Conseiller Normand Toupin appuyée par M. le Conseiller Christian Charron, il est résolu:

- **D'AUTORISER** la directrice du Service des technologies de l'information à compléter et à signer la fiche d'engagement pour le regroupement d'achats #999108842 (micro-ordinateurs de table, portables, serveurs x86 et tablettes électroniques), engageant ainsi la Ville de Sainte-Thérèse à procéder à tous ses achats pour les types d'équipement sélectionnés via ce regroupement jusqu'à l'échéance du contrat, le 30 juin 2022, si l'adhésion de la Ville est acceptée suite à l'analyse de notre estimé de consommation inscrit à la fiche d'engagement.

Adoptée à l'unanimité.

6.- FINANCES

RÉSOLUTION 2019-444

Sur proposition de M. le Conseiller Armando Melo appuyée par Mme la Conseillère Régine Apollon, il est résolu:

- **QUE** la liste des comptes à payer des fonds des activités financières et d'investissements datée du 9 septembre 2019 ainsi que le rapport des engagements de dépenses autorisés en vertu du règlement 1186 N.S. :

Chèques et virement ACCEO émis n ^{os} 120594 à 120829	2 088 529,67 \$
Salaires et charges sociales	2 073 602,38 \$
Frais de banque	3 840,51 \$
Capital et intérêts de la dette à long terme	519 963,75 \$
Intérêts sur emprunts temporaires	<u>20 615,54 \$</u>
TOTAL	4 706 551,85 \$

soient et sont adoptés.

Les registres dans lesquels sont inscrits ces chèques ainsi que les détails pertinents sont déposés au bureau de la trésorière et font partie intégrante du présent procès-verbal comme s'ils étaient ici au long reproduits.

Adoptée à l'unanimité.

Adoption de la liste des comptes à payer - fonds d'activités financières et d'investissements



Règlement
1302 N.S. -
résolution
d'emprunt
temporaire

RÉSOLUTION 2019-445

ATTENDU l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation datée du 24 septembre 2019 concernant le Règlement numéro 1302 N.S. autorisant l'achat d'un camion d'atelier mécanique mobile, d'une camionnette à quatre roues motrices, d'équipements de déneigement des trottoirs et de déglacage des trottoirs et d'un mini chargeur pour travailler dans les parcs, au montant de 527 000 \$, amorti sur une période de quinze (15) ans pour en payer le coût.

Sur proposition de M. le Conseiller Michel Milette appuyée par Mme la Conseillère Johane Michaud, il est résolu:

- QUE demande soit faite à une banque à charte ou à une caisse populaire d'accorder à la Ville de Sainte-Thérèse un prêt temporaire jusqu'à concurrence de 527 000 \$ pour payer le coût des acquisitions décrétées sous l'autorité du règlement numéro 1302 N.S.

Adoptée à l'unanimité.

7.- RESSOURCES HUMAINES

RÉSOLUTION 2019-446

Sur proposition de M. le Conseiller Michel Milette appuyée par Mme la Conseillère Régine Apollon, il est résolu:

- QUE le rapport des engagements temporaires de la directrice générale, du mois de septembre 2019, à l'égard des employés touchés par le règlement numéro 1183 N.S., soit et est adopté par le conseil municipal.

Adoptée à l'unanimité.

8.- ADMINISTRATION GÉNÉRALE

RÉSOLUTION 2019-447

FAISANT suite à l'adoption, le 5 juin 2017, d'une *Politique intégrée de la famille et des aînés* en vertu de la résolution 2017-237;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Sainte-Thérèse, par l'adoption de sa résolution 2019-97 au sujet du programme d'aide financière « *Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés (PRIMADA)* » souhaitait voir admise son offre d'activités pour les aînés au parc Damase-Juteau;

CONSIDÉRANT QU'en date du 28 août 2019, la direction générale des infrastructures du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation confirmait l'admissibilité de notre projet à une aide financière.

Programme
d'infrastructures
Municipalité
amie des aînés
(PRIMADA) - parc
Damase-Juteau -
autorisation
de signatures



RÉSOLUTION 2019-447 (suite)

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme la Conseillère Johane Michaud appuyée par M. le Conseiller Luc Vézina, il est résolu:

- **QUE** le conseil municipal de la Ville de Sainte-Thérèse autorise la mairesse (ou le maire suppléant) et le greffier (ou l'assistant-greffier), à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Thérèse, à signer le protocole d'entente « *Aménagement pour les aînés au parc Damase-Juteau* », dans le cadre du « *Programme d'infrastructures Municipalités (PRIMADA)* » joint à la présente pour en faire partie intégrante.

Adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION 2019-448

ATTENDU QU'un protocole d'entente au sujet d'interventions concertées entre divers professionnels de la région sud des Basses-Laurentides sur la notion de l'insalubrité morbide lie déjà plusieurs intervenants;

CONSIDÉRANT QU'un appel à joindre les rangs de notre regroupement a été reçu de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines;

CONSIDÉRANT les commentaires positifs à l'égard de cette nouvelle candidate à nos travaux.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le Conseiller Michel Milette appuyée par Mme la Conseillère Régine Apollon, il est résolu:

- **QUE** la mairesse (ou le maire suppléant) et le greffier (ou l'assistant-greffier) soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Thérèse, le renouvellement du protocole d'entente de collaboration au sujet d'interventions auprès de personnes vivant dans des conditions d'insalubrité morbide, de la MRC de Thérèse-De Blainville.

Adoptée à l'unanimité.

Renouvellement
du protocole
d'entente -
insalubrité
morbide

9.- SERVICES TECHNIQUES - TRAVAUX PUBLICS



Proclamation
de la Semaine
des
bibliothèques
publiques

10.- ARTS, CULTURE, SPORTS ET LOISIRS COMMUNAUTAIRES

RÉSOLUTION 2019-449

CONSIDÉRANT QUE les bibliothèques publiques du Québec s'unissent afin de promouvoir et de faire connaître les services qu'elles offrent;

CONSIDÉRANT l'importance et la diversité des missions de la bibliothèque publique auprès de la population : INFORMATION, ALPHABÉTISATION, ÉDUCATION ET CULTURE;

CONSIDÉRANT que la bibliothèque publique est le lieu privilégié pour accéder à l'information et à la connaissance;

CONSIDÉRANT que la bibliothèque publique est un équipement culturel essentiel dans une municipalité et qu'elle est l'instrument de base du développement culturel des citoyens.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le Conseiller Normand Toupin appuyée par M. le Conseiller Armando Melo, il est résolu:

- **DE PROCLAMER** la semaine du 19 au 26 octobre 2019, "*Semaine des bibliothèques publiques*" dans notre ville.

Adoptée à l'unanimité.

11.- SÉCURITÉ PUBLIQUE

RÉSOLUTION 2019-450

ATTENDU QUE les municipalités locales ont, en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RLRQ, c. S-2.3), la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Thérèse est exposée à divers aléas d'origine naturelle et anthropique pouvant être à l'origine des sinistres;

ATTENDU QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Thérèse reconnaît que la municipalité peut être touchée par un sinistre en tout temps;

ATTENDU QUE le conseil municipal voit l'importance de se préparer aux sinistres susceptibles de survenir sur son territoire;

ATTENDU QUE cette préparation doit être maintenue opérationnelle et faire l'objet d'un suivi régulier auprès du conseil municipal;

ATTENDU QUE les mesures mises en place par la Ville de Sainte-Thérèse et consignées dans le plan de sécurité civile sont conformes aux dispositions du *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre*.

POUR CES MOTIFS, sur proposition de M. le Conseiller Normand Toupin appuyée par M. le Conseiller Armando Melo, il est résolu:

Adoption du
plan de sécurité
civile de la
Ville de
Sainte-Thérèse

RÉSOLUTION 2019-450 (suite)

- **QUE** le plan de sécurité civile de la Ville de Sainte-Thérèse préparé par la Direction de la sécurité incendie de la Ville de Sainte-Thérèse, supervisé par la Direction générale de la Ville et complété par un collectif de cadres supérieurs, soit et est adopté.
- **QUE** la directrice générale, Mme Chantal Gauvreau, soit et est nommée responsable de la mise à jour et de la révision du plan de sécurité civile.

Cette résolution abroge tout plan de sécurité civile adopté antérieurement par la Ville de Sainte-Thérèse ainsi que toute nomination antérieure concernant la personne désignée pour effectuer la mise à jour ou la révision de ce plan.

Adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION 2019-451

ATTENDU l'adoption de la résolution 2019-450 lors de la séance ordinaire du 7 octobre 2019, par laquelle le conseil municipal entérinait son plan de sécurité civile;

ATTENDU QUE cette préparation et que ce plan doivent être maintenus opérationnels et faire l'objet d'un suivi régulier auprès du conseil municipal.

POUR CES MOTIFS, sur proposition de M. le Conseiller Normand Toupin appuyée par M. le Conseiller Armando Melo, il est résolu:

- **QUE** la directrice générale, Mme Chantal Gauvreau, soit et est nommée responsable de l'établissement des mesures de préparation aux sinistres et de l'élaboration du plan de sécurité civile de la Ville de Sainte-Thérèse.
- **QUE** cette dernière soit et est mandatée afin :
 - d'assurer la mise en place de mesures de préparation aux sinistres;
 - d'élaborer, en concertation avec les différents services de la Ville de Sainte-Thérèse, le plan de sécurité civile de la Ville;
 - d'élaborer une procédure de mise à jour et de révision du plan de sécurité civile;
 - de proposer des moyens pour informer la population au sujet des consignes de sécurité à suivre lors de sinistres;
 - d'assurer le suivi des besoins en matière de formation et d'exercices;
 - d'évaluer les ressources nécessaires pour rendre les mesures de préparation aux sinistres fonctionnelles et de proposer des moyens permettant de combler les besoins additionnels;
 - de préparer un bilan annuel de l'évolution de la sécurité civile sur le territoire de la Ville de Sainte-Thérèse.
- **QUE** les divers services municipaux concernés et que les ressources nécessaires soient mis à la disposition de cette responsable pour qu'elle puisse mener à bien ses mandats.
- **QUE** cette résolution abroge toutes les nominations antérieures concernant le responsable de l'établissement des mesures de préparation aux sinistres et de l'élaboration du plan de sécurité civile de la Ville de Sainte-Thérèse.

Adoptée à l'unanimité.

Nomination
d'un
responsable de
la préparation
aux sinistres



RÉSOLUTION 2019-452

ATTENDU QUE les municipalités locales ont, en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RLRQ, c. S-2.3), la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire;

POUR CES MOTIFS, sur proposition de M. le Conseiller Normand Toupin appuyée par M. le Conseiller Armando Melo, il est résolu:

- **QU'**une organisation municipale de la sécurité civile soit créée afin de coordonner les ressources et les mesures déployées au moment et à la suite des sinistres et d'assurer la concertation des intervenants.
- **QUE** les personnes suivantes soient désignées membres de l'organisation municipale de la sécurité civile et qu'elles occupent les fonctions décrites ci-dessous :

FONCTION	NOM
Coordonnateur municipal de la <i>sécurité civile</i>	Chantal Gauvreau
Coordonnateur adjoint municipal de la <i>sécurité civile</i>	Robert Asselin
Coordonnateur auxiliaire municipal de la <i>sécurité civile</i>	Jean-Luc Berthiaume
Responsable de la mission <i>Juridique</i>	Jean-Luc Berthiaume
Responsable substitut de la mission <i>Juridique</i>	Marie Josée Tétreault
Responsable de la mission <i>Communications</i>	Mélissa Collins
Responsable substitut de la mission <i>Communications</i>	Valérie Ladouceur
Responsable de la mission <i>Travaux publics</i>	Roch Arbour
Responsable substitut de la mission <i>Travaux publics</i>	Michael Bubar
Responsable substitut de la mission <i>Travaux publics</i>	Normand Éthier
Responsable substitut de la mission <i>Travaux publics</i>	Steve Delisle
Responsable de la mission <i>Services aux personnes sinistrées</i>	Joël Boulay
Responsable substitut de la mission <i>Services aux personnes sinistrées</i>	Claire Loiselle
Responsable substitut de la mission <i>Services aux personnes sinistrées</i>	Pierre Hardy
Responsable de la mission <i>Technologies de l'information et géomatique</i>	Geneviève Côté
Responsable substitut de la mission <i>Technologies de l'information et géomatique</i>	Christine Faubert
Responsable de la mission <i>Ressources humaines</i>	Katia Lamarche
Responsable substitut de la mission <i>Ressources humaines</i>	Jacinthe Deslauriers
Responsable substitut de la mission <i>Ressources humaines</i>	Geneviève Émond

Résolution
constituant
l'organisation
municipale de
la sécurité
civile

**RÉSOLUTION 2019-452 (suite)**

FONCTION	NOM
Responsable de la mission <i>Sécurité incendie</i>	Richard Grenier
Responsable substitut de la mission <i>Sécurité incendie</i>	Mario Céré
Responsable substitut de la mission <i>Sécurité incendie</i>	Stéphane Dufour
Responsable substitut de la mission <i>Sécurité incendie</i>	Ghislain Fournier
Responsable de la mission <i>Services techniques</i>	Robert Asselin
Responsable substitut de la mission <i>Services techniques</i>	Martin Angers
Responsable substitut de la mission <i>Services techniques</i>	Amélie Doyon
Responsable de la mission <i>Finances</i>	Nathalie Reniers
Responsable substitut de la mission <i>Finances</i>	Kathleen Patch
Responsable substitut de la mission <i>Finances</i>	Huguette Nadon
Responsable de la mission <i>Activité économique</i>	Nicola Cardone
Responsable substitut de la mission <i>Activité économique</i>	Julie Gaudreau

Adoptée à l'unanimité.

12.- COMMUNICATION DU CONSEIL MUNICIPAL**RÉSOLUTION 2019-453**

ATTENDU la demande exprimée par *Moisson Laurentides* aux fins de se joindre à *La grande guignolée des médias*, édition 2019;

ATTENDU le règlement numéro 1155-3 N.S. régissant les sollicitations publiques et la résolution numéro 2005-348 fixant certains paramètres de fonctionnement supplémentaires au sujet des guignolées et/ou barrages routiers.

Sur proposition de M. le Conseiller Christian Charron appuyée par Mme la Conseillère Régine Apollon, il est résolu:

- **QUE** l'organisme *Moisson Laurentides* banque alimentaire, soit et est autorisé à tenir un barrage routier, de 6 h à 21 h, le 5 décembre 2019, dans le cadre de *La grande guignolée des médias pour Moisson Laurentides*, aux endroits suivants :
 - intersection du boulevard du Curé-Labelle et du boulevard René-A.-Robert;
 - intersection de la rue Saint-Charles, à proximité de la sortie 23 de l'autoroute 15;
 - intersections des rues Blainville Ouest et Saint-Joseph et des rues Blainville Ouest et de l'Église, de 6 h à 18 h.

Adoptée à l'unanimité.



Journée de La
Guignolée
paroissiale -
30 novembre
2019

RÉSOLUTION 2019-454

ATTENDU les dispositions contenues au règlement numéro 1155-3 N.S. concernant la sollicitation dans un lieu public.

Sur proposition de M. le Conseiller Normand Toupin appuyée par Mme la Conseillère Régine Apollon, il est résolu:

- **QUE** le conseil municipal accorde à la *Paroisse Sainte-Thérèse-d'Avila*, la permission de tenir un barrage routier, le samedi 30 novembre 2019 (remis au 7 décembre 2019 si la température empêche la tenue de l'événement), de 9 h à 16 h, dans le cadre de la *Journée de la Guignolée paroissiale*, aux endroits suivants :

- intersection des boulevards du Curé-Labelle et René-A.-Robert;
- intersection de la rue Turgeon et du boulevard Desjardins Est;
- intersection de la rue Saint-Charles et de l'entrée du centre d'achats (au feu de circulation en face du Jean Coutu, soit entre le boulevard du Coteau et le chemin de la Côte-Saint-Louis).

Adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION 2019-455

Sur proposition de M. le Conseiller Michel Milette appuyée par M. le Conseiller Christian Charron, il est résolu:

- **QU'**une commandite de visibilité d'un montant de 250 \$ soit et est versée au *Comité de l'Athlétisme aux Jeux Internationaux Policiers Pompiers* qui organisent présentement la 11^e édition de la journée " *École en forme et en santé* " le 18 octobre 2019.
- **QUE** la trésorière soit et est autorisée à approprier cette dépense à même le poste budgétaire 02-190-00-610.

Adoptée à l'unanimité.

L'Athlétisme
aux Jeux
Internationaux
Policiers
Pompiers -
commandite

Dépôt
du rôle triennal
d'évaluation
(2020-
2021-2022)

Madame la Mairesse signale au public que le nouveau rôle d'évaluation triennal couvrant les années financières 2020-2021-2022 a été déposé à la Ville de Sainte-Thérèse par l'évaluateur municipal.



CCITB - forfait
« Femmes en
affaires »

13.- AFFAIRES NOUVELLES

RÉSOLUTION 2019-456

Sur proposition de Mme la Conseillère Régine Apollon appuyée par Mme la Conseillère Johane Michaud, il est résolu:

- **DE RETENIR** un forfait « Femmes en affaires », 3 midis, au coût de 155 \$, à la Chambre de commerce et d'industrie Thérèse-De Blainville.
- **QUE** la trésorière soit et est autorisée à approprier cette somme à même le poste budgétaire 02-190-00-610.

Adoptée à l'unanimité.

14.- DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

**15.- LEVÉE DE LA SÉANCE****RÉSOLUTION 2019-457**

Sur proposition de M. le Conseiller Armando Melo appuyée par M. le Conseiller Michel Milette, il est résolu:

- QUE la présente séance soit et est levée à 20 h 50.

Adoptée à l'unanimité.

Levée de la
séance

SIGNATURES D'APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

Conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, nous attestons, en notre qualité de mairesse (ou la personne qui préside la séance) et de greffier (ou de l'assistant-greffier en cas d'absence) que le conseil municipal a approuvé le présent procès-verbal lors de la séance suivante.

Mme Sylvie Surprenant, mairesse

Date

M. Jean-Luc Berthiaume
Greffier de la Ville

Date

